

Image not found or type unknown



Litige avec caisse de retraite cavamac

Par **BUBUCHRIST**, le **28/09/2011** à **08:22**

Bonjour,
DE 1984 A 1992 J ai été agent general d assurances mais les 2 dernieres annees ont été difficiles et financièrement j ai été exonéré d une partie de mes cotisations (celles compagnies ont été reglees) j ai reçu mon relevé de carrière avec un courrier de la cavamac m informant que je ne pourrais pas prétendre à toucher ma base et ma complémentaire tant que mon compte cotisant ne sera pas à jour (il y a eu recouvrement contentieux qui n a pas abouti et pour lequel la cavamac a abandonné les poursuites mais pas la dette...!! compte tenu du délai y a t il prescription pour ce fameux solde??? la cavamac a t elle le droit de ne pas me verser mes retraites?
je reste dans l attente de votre réponse et vous en remercie
BUBUCHRIST